

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 29 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE ; Alexandre LEFEVRE

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Pierre MARTIN

Représentant consultatif du Maire : Rémy GOUBE

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RDSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :

Pour

6

Contre

0

Abstention

0



2025 – 06 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5, R. 2221-48 et R. 2221-90 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Vu les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Vu la délibération n° 2025-04 du 07 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 ;
- Vu la délibération n° 2025-05 du 07 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 ;
- Considérant que le compte administratif 2024 fait apparaître :
 - ✓ Un déficit de fonctionnement de : **83 988,57 €** résultant :
 - D'un résultat reporté 2023 de - **28 726,51 €**
 - D'un résultat 2024 de - **55 262,06 €**
 - ✓ Un excédent d'investissement de : **161 545,00 €** résultant :
 - D'un résultat reporté 2023 de +**93 565, 83 €**
 - D'un résultat 2024 de + **67 979,17 €**
- Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration ;
- Considérant les perspectives favorables de recettes pour l'exercice 2025, notamment liées aux ventes de forfaits sur la période janvier à mars 2024 (> 500 000 €) ainsi que les titres antérieurs à 2024 à recouvrer ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : De constater et confirmer les résultats de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : De reporter le déficit de fonctionnement de **83 988,57 €** au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" en dépenses de la section de fonctionnement du budget 2025.

Article 3 : De reporter l'excédent d'investissement de **161 545,00 €** au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" en recettes de la section d'investissement du budget 2025.

Article 4 : D'autoriser le Président à notifier cette décision au comptable public et à la préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 07 avril 2025

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 08 avril 2025
- de sa publication le 08 avril 2025



REGIE DU DOMAINE SKIABLE

GRESSE EN VERCORS

38650 Gresse en Vercors

04 76 34 30 04

Siret 880 716 121 000 12

remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr